



Déclaration liminaire CSAL du 25 mars 2026

Mme la Présidente,

Dire que les fonctionnaires sont bien souvent stigmatisés est en dessous de la vérité.

On pourrait parler plutôt de maltraitance et celle-ci prend de nombreuses formes et s'exprime au travers de nombreux acteurs.

La presse, ou plutôt une certaine presse d'idéologie libérale, n'a de cesse de présenter la fonction publique et ses agents comme un coût exorbitant, comme une masse peu productive qui paralyse le pays, et qui empêche l'esprit d'entreprise.

La maltraitance vient aussi souvent des politiques qui s'évertuent à rendre le métier de fonctionnaire de moins en moins attractif :

- en termes de rémunération avec un point d'indice gelé depuis le 1^{er} juillet 2023 ;
- au niveau des conditions de travail qui se dégradent de jour en jour, avec notamment des suppressions d'emploi qui continuent d'année en année, des restructurations ou suppressions de site et des services.

La maltraitance vient parfois même de l'administration avec des pratiques managériales d'un autre siècle entraînant **une souffrance au travail structurelle**. Au sein de la DGFIP, la vague de suicides vécue en 2025 (20 suicides et 19 tentatives de suicide) en est la preuve et malheureusement celle-ci se poursuit en 2026 (1 suicide et 6 tentatives de suicide depuis le 1^{er} janvier 2026).

C'est pour cela que la CGT demande :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- **l'arrêt des restructurations, réorganisations, suppressions de sites et/ou de services ;**
- **l'arrêt de lancement de progiciels informatiques** qui sont souvent inaboutis et fragilisent le fonctionnement global de la DGFIP ;
- **l'abandon des pratiques pathogènes comme sur la dernière campagne de reprise des indus pour certains agents.**

Au niveau de notre CSAL :

A travers l'étude du point n°7 concernant les projets immobiliers à venir sur le CIF de Marseille ainsi que les ACIF de Châlons en Champagne et de Dijon, nous dénonçons, que l'ENFiP soit directement impactée par les réorganisations des services et cette volonté politique de rationaliser l'espace de travail de l'agent. De 26 m² de surface utile brute par agent nous passons à 16 m².

Concernant ces restructurations, les réunions sont en cours, les plans ne sont pas définitifs mais une chose est certaine : l'objectif premier de ces réorganisations n'est pas le bien être des agents ou l'efficacité du service public voire une réduction de l'empreinte environnementale comme cela peut être avancé mais bien une volonté de baisser les dépenses de fonctionnements.

L'étude du budget 2026 de l'ENFiP, qui sera encore une fois en baisse par rapport à l'année précédente ne viendra pas contredire ce constat.

Cette instance nous permettra également d'aborder la nouvelle note d'orientations des travaux documentaires. Nous reviendrons, lors de nos échanges, sur certains points, notamment sur la période de révision de la scolarité de la FIC, mais pour la CGT, cette note a le mérite d'une part, de clarifier voire de rappeler le rôle de chacun dans la chaîne des travaux documentaires et d'autre part, de rappeler le calendrier contraint des travaux documentaires.

Pour la CGT, cette note, qui nous l'espérons, sera respectée par tous y compris par la direction elle-même, est un point de départ qui devra faire l'objet d'ajustement au fur et à mesure des années.

En points divers, la CGT souhaite revenir sur plusieurs éléments et qui nécessitent d'être abordés lors de ce CSAL.

Suppression de postes à L'ENFiP :

La CGT souhaite connaître les suppressions de postes prévues cette année au sein de l'ENFiP.

Par ailleurs, suite au transfert d'un formateur au CFP de Noisy, l'établissement de Noisy le grand est en sous effectif depuis bientôt un an. La CGT demande que ce poste soit pourvu dès septembre prochain.

Plan neige verglas journée du 07 janvier

La CGT ne comprend pas pourquoi les établissements de formation initiale de la région parisienne n'ont pas basculé en mode distanciel le mercredi 07 janvier alors que le plan neige verglas niveau 03 était activé en île de France.

Ce plan a été respecté par de nombreuses directions d'île de France ainsi que par plusieurs services de l'ENFiP mais n'a pas été appliqué aux établissements de FI. Pourquoi ? L'ensemble des personnes qui ont vécu cette journée se le demande encore.

Heureusement pour l'ENFiP, il n'y a pas eu d'accidents graves mais cette absence de décisions a engendré beaucoup de stress, de fatigue pour les stagiaires et du travail supplémentaire pour le personnel administratif des établissements qui ont dû traiter de nombreuses demandes d'autorisation d'absence de la part des stagiaires.

Le seul point positif, est que l'ENFiP a pu mesurer encore une fois la forte adaptabilité des formateurs et des administratifs présents qui ont pu accueillir tant bien que mal les stagiaires ayant pu se déplacer ce jour-là (regroupement de stagiaires, bi modal) .

CFP de Noisiel

- Toujours au cours du mois de janvier (21 janvier 2026), le CFP de Noisiel a appris encore une fois au dernier moment qu'une coupure de courant allait rendre inaccessible le site lors de la matinée du 21 janvier 2026 alors que 5 stages étaient programmés lors de cette journée.

Pour la CGT, il est temps que l'ESI Noisiel prenne davantage en considération l'ENFiP et ses propres contraintes.

Autorisation d'exercer des activités à titre accessoire et attractivité

Actuellement, les formateurs FI/FC ne peuvent exercer une activité à titre accessoire que dans la limite de 90H et cela à condition d'avoir 2 ans d'ancienneté à l'ENFiP.

La CGT a conscience que cette limite a pour objectif de ne pas rajouter des contraintes supplémentaires lors de l'élaboration des plannings et du travail supplémentaire à de jeunes formateurs. Mais paradoxalement cette limite empêche parfois des candidats expérimentés de postuler à l'ENFiP, en tant que formateur, car ils ne souhaitent pas perdre les cours qu'ils dispensent en dehors de leurs heures de travail.

Pour la CGT, cette limite d'autorisation doit être reconsidérée par l'ENFiP afin d'éviter qu'elle ne soit un repoussoir pour certains candidats.

Enfin, dernier point, concernant les résultats aux concours et sélections d'IP/AFIPA.

La CGT déplore une DGFiP à deux vitesses avec d'un côté des directions qui ont connaissance des résultats dès 14h et d'autres qui doivent attendre sagement 16h30 les résultats officiels sur Ulysse.

Que faut-il en conclure ? Quel message souhaite adresser la DGFiP à ses futurs cadres ? Une chose est sûre cela ne fait pas très sérieux.